

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION
AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE 6

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 15 :

« Les méthodes alternatives validées sont précisées dans le règlement... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.